

le département, dans sa réponse au Grand Chef, en date du 18 Nov. 1890.

III^e J'ai l'honneur de vous dire de plus, que j'ai parlé aux sauvages plaignants qui habitent le long de la "PROPOSED ROAD" et ils m'ont fait remarquer qu'ils n'ont pas l'intention de vouloir faire condamner complètement cette "PROPOSED ROAD" ou qu'ils ont eux mêmes besoin de circuler dans cette "PROPOSED ROAD" et d'en recevoir les denrées; mais d'en faire empêcher uniquement les blancs d'y passer, soit pour aller au Chateau d'eau de l'aqueduc, soit pour se rendre à la Station du Chemin de fer, en plaçant une barrière à chaque extrémité de la dite "PROPOSED ROAD" que l'on ouvrirait aux besoins pour l'utilité des sauvages seulement.

Je vous retourne ci-joint le plan tel que demandé, et quant à mes vues en rapport à cette affaire, je crois qu'il serait juste & nécessaire de faire mettre une barrière à chaque extrémité de la dite "PROPOSED ROAD" afin de forcer tout le public à se rendre à la Station du Chemin de fer par la voie marquée "ROAD" sur le plan, qui est la seule sortie réelle du dépôt consentie à la Compagnie du Chemin de fer.

Enfin, quant au passage du public étranger sur la Réserve, pour se rendre au Chateau d'eau de l'aqueduc situé en arrière du Village